

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT**N ° CE1450**

présenté par

Mme Hignet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher,
Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,
Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 4, après le mot :

« matière »,

insérer les mots :

« d'agriculture biologique et »

II. – En conséquence, procéder à la même insertion aux alinéas 5 et 8.

III. – À l'alinéa 6, après le mot :

« concourent »,

insérer les mots :

« au développement de l'agriculture biologique et »

IV. – À la troisième phrase de l'alinéa 7, après les mots :

« actions de découverte de l'agriculture »,

insérer les mots :

« dont l'agriculture biologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite renforcer l'enseignement de l'agriculture biologique.

Le secteur biologique représente 16% de l'emploi agricole avec une dynamique en croissance pour atteindre l'objectif de 18% de surfaces en bio en 2027. En fonction des régions, 30 à 50% des candidats souhaitent aujourd'hui s'installer en bio avec un réel besoin de formation. Pourtant les formations en bio ne représentent que 5% de l'offre de formations production, transformation et commercialisation de l'enseignement agricole public inégalement réparties selon les territoires et les cursus. Réciproquement, selon une enquête de la FNAB les enseignants souhaitent pouvoir mieux enseigner l'agriculture biologique :

- 73% expriment le besoin d'avoir plus de contenus techniques sur l'agriculture biologique,
- 63% expriment le besoin d'avoir des supports de communication sur l'AB,
- 43% expriment un besoin de formation sur l'AB.

Il y a donc un véritable enjeu et une urgence à renforcer la formation initiale et continue à l'agriculture biologique avec deux opportunités à saisir. D'une part, l'Etat est en train de préparer le prochain plan Enseigner à produire autrement pour l'enseignement agricole et finalise la rénovation de ses diplômes. D'autre part, en prévoyant un plan de formation de 50 000 professionnels de l'enseignement, de la formation et du conseil ; il a l'opportunité de former massivement les personnels à l'agriculture biologique. A ce titre, il semble essentiel de préciser que les politiques publiques d'orientation et de formation en matière agricole incluent la promotion de l'agriculture biologique en cohérence avec les finalités des politiques publiques agricoles et alimentaires définies à l'article premier du code rural.

Cet amendement a été travaillé avec la FNAB.